

## ROME.

**Causes de canonisation et de béatification.**— Dans la matinée du 1er novembre a eu lieu la solennelle promulgation des décrets par lesquels ont été approuvés, en vue de la canonisation, les miracles que Dieu a opérés par l'intercession invoquée des sept bienheureux fondateurs de l'ordre des Servites de Marie, du bienheureux Pierre Claver, prêtre, de Jean Berchmans, étudiant, et d'Alphonse Rodriguez, coadjuteur temporel de la compagnie de Jésus.

Similablement ont été proclamés : le décret qui déclare qu'on peut procéder à la béatification du vénérable Félix de Nicosie, laïque capucin et le décret d'approbation des miracles opérés par l'intercession du vénérable Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de la congrégation des Frères des écoles chrétiennes. Après la lecture des six décrets et les remerciements des postulateurs, ou avocats, de ces causes diverses, le Souverain-Pontife a prononcé, en latin, une courte allocution dont voici la traduction :

“ Nous recueillons aujourd'hui le fruit de joie particulier que souhaitait Notre cœur, en voyant que, l'examen des causes étant heureusement achevé, bientôt le temps viendra de décerner les honneurs suprêmes aux héros chrétiens qui font l'objet des décrets publiés tout à l'heure.

“ Il est donc juste d'honorer plus saintement et de célébrer plus solennellement la grande excellence de leur vertu à laquelle Dieu lui-même, par des merveilles et des miracles non douteux, a rendu témoignage, et qui, placée pour ainsi dire comme en un lieu plus élevé, pourra plus facilement amener à leur imitation les esprits de ceux qui les considèrent.

“ C'est là vraiment la force de l'Eglise catholique, c'est la vertu qui lui est uniquement propre, d'enfanter tout d'abord, par le don de Dieu, les plus éclatantes vertus, de les nourrir ensuite avec un soin maternel et de les amener peu à peu à la perfection ; enfin, de les consacrer pour la religion et l'immortalité, et cela avec des honneurs si grands qu'on n'imagine même pas qu'il puisse y en avoir de plus grands sur la terre.

“ Et ce n'est pas, croyons-Nous, sans un certain conseil de la divine Providence que tant de fondateurs ou d'élèves des ordres religieux atteignent ensemble, en ce moment, un si haut faite de gloire. Car notre âge, trop souvent mal prévoyant de ses vrais intérêts, peut reconnaître par là où tendent les réunions de ces religieux que partout nous voyons, ou bien être méprisés par une